

Commune d'UXEGNEY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL 24 MAI 2019
Commune de moins de 3.500 habitants

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY en séance publique sous la présidence de M. Philippe SOLTYS, Maire.

ETAIENT PRESENTS (14) :

MM. SOLTYS - DEPRUGNEY - BLOND – DEMANGE – RUGGERI - MENNEZIN - CLAULIN. Mmes JOUANIQUE - SEYER – MARCHAL - LANGLOIS - POUSSARDIN – SCHERMANN - BARTHEL.

ETAIENT EXCUSES (5) : MM. AUBERT (pouvoir à Mme POUSSARDIN) – GIACOMETTI - MATHIS (pouvoir à M. CLAULIN) - Mmes MONTAIGNE (pouvoir à Mme SEYER) - THIERY (pouvoir à M. DEMANGE).

ETAIT ABSENT (0) :

M. Sylvain DEMANGE a été désigné secrétaire de séance.

Le Compte-rendu de la séance du 11 avril 2019 a été adopté à l'unanimité,

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

31/2019 - DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CGCT

CIMETIERE COMMUNAL :

Alinéa 8 : Monsieur le Maire a attribué les concessions suivantes :

Jardin du souvenir : Dispersion des cendres de M. Dominique LOOZE

Columbarium n° 1 : Emplacement n° D 01 – Type : Renouvellement de concession - Concessionnaire : Mme BELOT Lucette - Durée : 15 ans

Cimetière : Emplacement n° F 17 – Type : Renouvellement de concession - Concessionnaire : Mme HARROUÉ Simone – Durée 15 ans.

Cimetière : Emplacement n° F 29 – Type : Renouvellement de concession - Concessionnaire : Mme CORNUEZ Micheline – Durée 50 ans.

Cimetière : Emplacement n° F 30 – Type : Renouvellement de concession - Concessionnaire : Mme DANIEL Liliane – Durée 30 ans.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Alinéa 15 : Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption au regard des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
ZE	231	à la Poussière	00	08	48
ZE	232	à la Poussière	00	00	68

Propriétaires : Mme GEHIN Maryse épouse ROUYER – 399 rue du Stand – 88300 NEUFCHATEAU

Localisation : 4 rue de la Tuilerie – 88390 UXEGNEY

Prix de vente : 63 000.00 €

Acquéreur : Mme Edith TUAILLON et M. Guy MARCHAL – 16 rue de la Forêt – 88390 UXEGNEY.

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
ZC	114	Besonsard	00	00	19
ZC	115	Besonsard	00	00	39

Propriétaires : Consorts CORVISARD

Localisation : - lieudit « Besonsard »

Prix de vente : 1 600.00 €

Acquéreur : Mme. Natacha PERNIN et M. Fabien FORINI – 10 rue des Aulnots- 88390 UXEGNEY

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AC	40	15 rue d'Epinal	00	35	21

Propriétaires : SCI MAXAD – 28 route de Mirecourt – 88270 BEGNECOURT

Localisation : 15 rue d'Epinal - 88390 UXEGNEY

Prix de vente : 250 000.00 €

Acquéreur : M. Jessy LOPES – 20 Chemin de Mirecourt – 88200 SAINT ETIENNE LES REMIREMONT

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AA	02	7 rue de la Mairie	00	24	49

Propriétaires : M. BAUDE Michel – 433 chemin le Peyron – 30330 TRESQUES

Localisation : 7 rue de la Mairie– 88390 UXEGNEY

Prix de vente : 72.000,00 €.

Acquéreur : SARL ALCE IMMO – 68 route d'Arches -88220 HADOL

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AB	94	Aux Arbures	00	04	98

Propriétaires : PIERRE & TERRITOIRES DE FRANCES CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE – 17 rue du Général Leclerc – 52130 WASSY

Localisation : Lotissement des Fils de Victor Perrin – rue de Mirecourt– 88390 UXEGNEY

Prix de vente : 39.900,00 €.

Acquéreur : Hervé BROGGINI – 51 rue Robert Schuman – 88190 GOLBEY

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AB	75	Aux Arbures	00	01	20
AB	87	Aux Arbures	00	03	44

Propriétaires : PIERRE & TERRITOIRES DE FRANCES CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE – 17 rue du Général Leclerc – 52130 WASSY

Localisation : Lotissement des Fils de Victor Perrin – rue de Mirecourt– 88390 UXEGNEY

Prix de vente : 34.900,00 €.

Acquéreur : Mme Maryse MULLER – 18 rue du 149^{ème} RI – 88000 EPINAL

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AA	109	7 rue de Domèvre	00	08	92

Propriétaires : M. KAVAI François et Mme Virginie REIGERT

Localisation : 7 rue de Domèvre – 88390 UXEGNEY

Prix de vente : 135 000.00 € (dont 6 750.00 € de mobilier)

Acquéreur : Mme Dominique THOMAS – 1 rue de la Charité – 88150 CAPAVENIR VOSGES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions de Monsieur le Maire.

32/2019 - REMBOURSEMENT DE FRAIS A L'AMICALE LAIQUE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de remboursement émanant de l'Amicale Laïque pour des frais engagés lors de la manifestation sportive du 10 novembre 2018 pour la couverture assurance de celle-ci.

Monsieur le Maire précise que cette demande est pleinement justifiée à ses yeux.

Sur proposition de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le versement d'une somme de 147 € à l'Amicale Laïque d'Uxegney en remboursement des frais engagés à l'occasion de la marche du 10 novembre 2018.

PRECISE que la dépense sera imputée à l'article 62878 de la section de fonctionnement du budget communal 2019.

33/2019 - CONVENTION FREE MOBILE POUR INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'une antenne relais FREE MOBILE sur un terrain communal situé à l'arrière des services techniques de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention pour l'occupation d'une emprise communale de 28 m² issue de la parcelle cadastrée AA n°11, pour une durée de 12 années, moyennant une redevance annuelle de 3.000 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le projet de convention pour occupation d'une emprise communale de 28 m² issue de la parcelle cadastrée AA n°11, pour une durée de 12 années, moyennant une redevance annuelle de 3.000 €.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire aux fins de signer la convention à intervenir.

34/2019 - TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE- ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 :

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents que les tarifs applicables aux familles dont les enfants fréquentent la restauration scolaire et les services périscolaires en septembre prochain doivent être adoptés avant l'été pour une bonne information des intéressés.

Sur proposition de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit le montant des redevances pour l'accueil périscolaire à compter du 01 septembre 2019 :

Coefficient CAF supérieur à 800 :

▪ Tranche du matin :	1,30 €
▪ Tranche du soir :	1,30 €
▪ Tranches méridiennes :	0,65 €
▪ Retard (par ¼ d'heure de retard constaté) :	2,61 €

Coefficient CAF 701<>800 :

▪ Tranche du matin :	1,24 €
▪ Tranche du soir :	1,24 €
▪ Tranches méridiennes :	0,62 €
▪ Retard (par ¼ d'heure de retard constaté) :	2,46 €

Coefficient CAF < 700 :

▪ Tranche du matin :	1,02 €
▪ Tranche du soir :	1,02 €
▪ Tranches méridiennes :	0,51 €
▪ Retard (par ¼ d'heure de retard constaté) :	2,46 €

FIXE ainsi qu'il suit les redevances pour les mercredis récréatifs à compter du 01 septembre 2019 :

TARIFS URSINIENS ET EXTERIEURS SCOLARISES A UXEGNEY :

Quotient familial CAF supérieur à 800 :

Demi-journée: 6,05 €

Quotient familial CAF 701<>800 :

Demi-journée : 5,65 €

Quotient familial CAF <700 :

Demi-journée : 5,05 €

TARIFS EXTERIEURS NON SCOLARISES A UXEGNEY :

Quotient familial CAF supérieur à 800 :

Demi-journée : 7,05 €

Quotient familial CAF 701<>800 :

Demi-journée : 6,65 €

Quotient familial CAF <700 :

Demi-journée : 6,05 €

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables en matière de restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019.

Repas primaire 4,39 €
Repas maternelle 4,13 €

FIXE ainsi qu'il suit les redevances pour les Centres de Loisirs à compter du 01 septembre 2019 :

Quotient familial CAF supérieur à 800 :

Ursiniens : 75 €
Extérieurs : 80 €

Quotient familial CAF 701 <> 800 :

Ursiniens : 70 €
Extérieurs : 75 €

Quotient familial CAF < 700 :

Ursiniens : 65 €
Extérieurs : 70 €

Nuit sous tente : 6 €

35/2019 - JURYS D'ASSISES – ANNEE 2020 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral relatif à l'établissement de la liste du jury criminel pour le ressort de la Cour d'Assises des Vosges au titre de l'année 2020.

Il précise que le Maire doit procéder au tirage au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, de six électeurs âgés de 23 ans au moins c'est-à-dire nés avant le 1^{er} janvier 1997.

Ce tirage au sort, effectué suivant le premier procédé recommandé par la Préfecture, a donné les résultats ci-après :

N° 1 : Page 52 – Ligne 15

M. **GURY Michel Marc**

Né le **14/06/1960** à **EPINAL (88)**

Adresse : **3 bis, rue de la Mènère – 88390 UXEGNEY**

Électeur n° **416** sur la liste générale

N° 2 : Page 22 – Ligne 14

Mlle **CIVIERI Fanny Monique Léone**

Née le **02/05/1988** à **EPINAL (88)**

Adresse : **6 bis, rue des Côtés – 88390 UXEGNEY**

Électeur n° **175** sur la liste générale

N° 3 : Page 77 – Ligne 5

M. **MATHIEU Stéphane Yannick**

Né le **18/02/1974** à **STRASBOURG (67)**

Adresse : **75, rue des Forges – 88390 UXEGNEY**

Électeur n° **601** sur la liste générale

N° 4 : Page 45 – Ligne 15

M. **GARAT Christophe**

Né le **30/09/1960** à **EPINAL (88)**

Adresse : **17 rue de la Mairie – 88390 UXEGNEY**

Électeur n° **354** sur la liste générale

N° **5** : Page **5** – Ligne **7**

Mlle **BABEL Delphine Annick**

Née le **02/01/1987** à **EPINAL (88)**

Adresse : **24 rue de Sanchev – 88390 UXEGNEY**

Électeur n° **38** sur la liste générale

N° **6** : Page **112** – Ligne **10**

Mme **VALLAR épouse METHIA Sylvie Evelyne**

Née le **03/04/1955** à **ESSEGNEY (88)**

Adresse : **30 rue de la Mènère – 88390 UXEGNEY**

Électeur n° **906** sur la liste générale

36/2019 - PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION A LA CAE :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU la délibération n° 76/2018 du 13 décembre 2018 prononçant la suppression du poste d'agent de maîtrise principal pour des raisons budgétaires et de restructuration du service technique à compter du 01 janvier 2019.

VU la délibération n° 22/2019 du 21 mars 2019 acceptant la mise à disposition au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal de Monsieur Guy TONNERIEUX, agent de maîtrise principal pour une période initiale de 3 mois à compter du 01 avril 2019.

VU la convention signée avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour la mise à disposition de Monsieur Guy TONNERIEUX pour une durée initiale de 3 mois avec effet au 01 avril 2019.

Monsieur le Maire informe les élus que la Communauté d'Agglomération d'Epinal vient de lui faire savoir qu'elle était favorable au renouvellement de la convention de mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2019, date d'échéance de la situation administrative actuelle de Monsieur TONNERIEUX.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la mise à disposition gracieuse au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal de Monsieur Guy TONNERIEUX, agent de maîtrise principal du 01 juillet 2019 au 31 décembre 2019.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, ainsi qu'à l'intéressé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition à intervenir.

37/2019 - ARFUPE – REALISATION DE LA COUCHE DE FINITION DU PARKING DES FORTS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de l'ARFUPE pour la réalisation de la couche de finition de l'aire de stationnement implantée sur la parcelle communale ZC n°84. Très attendu par l'association, l'achèvement des travaux est par ailleurs nécessaire pour des raisons de sécurité lors des opérations qu'elle réalise pour la promotion des forts d'Uxegney et de Bois l'Abbé.

Monsieur le Maire précise que cette opération pourrait être éligible à une aide du Conseil Départemental des Vosges.

Afin que cette opération soit sans impact sur les finances de la commune, le président de l'ARFUPE est favorable à ce que l'association verse à la commune sous la forme d'un fond de concours l'équivalent du reste à charge devant être supporté par la collectivité.

Sur proposition de son Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire procéder à la réalisation de la couche de finition de l'aire de stationnement implantée sur la parcelle communale cadastrée ZC n° 84 sous réserve d'un accord avec l'ARFUPE pour le versement d'un fonds de concours.

ARRETE le montant prévisionnel de ces travaux à 8.750,00 € H.T., 10.500,00 € T.T.C.

SOLLICITE à cet effet l'aide financière du Conseil Départemental des Vosges

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Autofinancement _____ 1.750,00 €

Fonds de concours ARFUPE : _____ 2.000,00 €

Conseil Départemental des Vosges : _____ 5.000,00 €

PRECISE que ces travaux seront réalisés en 2019.

38/2019 - SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES – DEMANDE DE RETRAIT :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant ce dernier à se prononcer sur la demande de retrait de la commune de SAINTE-BARBE, refusée par le Syndicat.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
N'ACCEPTE PAS le retrait de la commune de SAINTE-BARBE du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

A UXEGNEY, le 26 Mai 2019
Le Maire,
Philippe SOLTYS




Affiché sur le tableau prévu à cet effet

Le 27 Mai 2019

Le Maire,

Philippe SOLTYS

